

SÉANCE DU 10 MAI 2017

**N° 92/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 mai 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 mai 2017,

**Objet de la délibération :**  
**Plan de circulation / Phase 2-2**  
**"Tranche optionnelle"**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
  - Dont suppléés : 4
  - Dont représentés : 9
  - Excusés : 3
  - Non excusés : 9
- Votants : 87

L'an deux mil dix-sept

Le dix mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du "Berceau du Comté" à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Chatelain Claude à M. Sage Jean-Luc, M. Longeot Jean-François à M. Breuillot Laurence, M. Oudet Alain à M. Gallet Serge, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoy Frédéric, M. Ducret Sylvain à M. Petit Marie-Jeanne, M. Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Groshenry Maxime à M. Faivre-Pierret Christophe, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique

**Procuration**

M. Laithier Didier par M. Vernerey, M. Chaussarot Michel par M. Bole, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Demesmay Maurice par M. Monnier Alain

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)** Mme Faillenet Bernadette, M. Bruchon Pierre, M. Quete Gérard

**Absent(e)s**

Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal, Mme Ragot Maryvonne, M. Moniotte Jacques, M. Pogliano Jean-Louis, M. Petetin Yves & M. Paul Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Nathalie Van de Woestyne, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 02/08/16 au BOAMP et le 05/08/16 dans l'Est Républicain pour la phase 2 du plan de circulation en deux tranches ferme et optionnelle,
- Vu la délibération N° 51/16 du 12.09.16 validant l'offre de l'entreprise Bonnefoy et autorisant le Président à signer le marché et notifier la tranche ferme 2-1,

Considérant l'état d'avancement des travaux phase 2-1, les financements mobilisables sur la tranche 2-2 : optionnelle de 1 295 490.58 € HT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à notifier la tranche 2-2 optionnelle à l'entreprise Bonnefoy.

Fait et délibéré en séance, le 10.05.17  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président